



Unité – Egalité – paix
وحدة – مساواة – سلام

**Mission Permanente
De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations – Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève**

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف - سويسرا

Vérifier au prononcé

Déclaration concernant le Rapport sur la violence à l'égard des enfants

25ème session

Intervention de M. Ahmed Abro pour la Mission Permanente de la République de Djibouti.

Merci M. le vice- président,

Nous aimerions tout d'abord souhaiter la bienvenue à Madame Leila Zerrougui et à Madame Marta Santa Pais et les remercions pour la qualité des rapports qu'elles ont soumis.

Cependant nous souhaitons à présent nous exprimer au regard du rapport sur la violence à l'égard des enfants.

La protection des enfants est l'une des grandes préoccupations de Djibouti, relativement à la protection des Droits de l'Homme.

Nous prenons en compte vos recommandations notamment celle d'entreprendre des réformes de la législation afin d'aligner le droit national sur les instruments des Droits de l'Homme ; d'offrir une formation adéquate à tous les intervenants; d'institutionnaliser, aux niveaux international et local, la coordination et une étroite coopération entre tous les prestataires de services en matière de justice réparatrice et les autres intervenants concernés; et de lancer des campagnes de sensibilisation aux niveaux national et local, avec l'aide des parties concernées, notamment les autorités locales, les chefs traditionnels et religieux, les médias et la société civile.



Unité – Egalité – paix
وحدة – مساواة – سلام

**Mission Permanente
De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations – Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève**

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف - سويسرا

En effet la protection de l'enfant contre la violence figure en tant qu'élément essentiel dans le programme de l'après-2015.

Ma délégation se félicite néanmoins, d'avoir été l'un des premiers états à ratifier la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Bon nombre des dispositions de cet instrument ont été incorporés à notre législation nationale, y compris celles qui garantissent la protection contre toutes les formes de violence et la protection des enfants en conflit avec la loi.

Par ailleurs, nous ferons tout pour donner suite aux recommandations du Comité des Droits de l'Enfant, nous nous efforcerons d'établir un organe indépendant chargé de surveiller la mise en oeuvre de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et l'adoption d'un plan national d'action en faveur des enfants est en cours.

Nous souhaiterions néanmoins demander à la Représentante Spéciale du Secrétaire Général, de nous faire état des exemples de bonnes pratiques concernant la justice réparatrice ?

Pour finir notre délégation reste ouverte à toutes les initiatives louables nous permettant de relever les défis ambitieux qui nous restent en vue de la satisfaction des Droits de l'Enfant.

Je vous remercie de votre aimable attention